



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

TABLE DE CONCERTATION

#04

PROCÈS-VERBAL (Adopté): 11 AVRIL 2018

LISTE DE PRÉSENCES

Ordre alphabétique des délégué-e-s

<u>NOM, PRÉNOM</u>	<u>COMITÉS</u>
Absent	C-Création littéraire
Absent	C-Histoire & civilisation
Absent	C-Informatique
Absent	C-Langues
Absent	C-P.L.A.C.
Absent	C-Sciences humaines – Actions sociales et média
Absent	C-Sciences humaines – Questions internationales
Absent	C-Sciences humaines – Regards sur la personne
Absent	C-Soins infirmiers
Absent	C-T.É.E.
Absent	C-T.É.S.
Absent	MA-Construction textile
Absent	MA-Ébénisterie
Absent	T-Cactus
Absent	T-Comité Journal
Absent	T-Comité Yoga
Absent	T-Éthique animale
Absent	T-Gratuit
Absent	T-Hamac
Absent	T-Je me souviens ...
Absent	T-Radio du Vieux
Absent	T-Union des étudiant-e-s racisé-e-s UER
Absent	T-Vieux-Dragon
Arbour, Julie	MA-Impression textile
Blais-Champigny, Arno	T-Club Repos
Boileau, Charlie	C-Techniques de gestion
Boisjoly-Séguel, Alexandra	C-Dessin animé
Boucher, Olivier	T-Le Vieux Cinéma
Charest Servant, Vanessa	C-Photographie
Coutu, Mathilde	T-Improvisation
Cyr, Mathieu	C-Design industriel
Derouin, Claudine	MA-Joaillerie
Doré, Hanna	T-Ultimate Frisbee
Dubuc, Ève	C-Design d'intérieur
Dumas-Lavoie, Félix	T-CUTE-CVM
Excusé	C-Design de présentation
Excusé	C-Génie électrique
Excusé	C-Génie mécanique
Excusé	C-Graphisme



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

Excusé	C-T.I.L.
Excusé	MA-Céramique
Excusé	T-Comité féministe
Fafard, Laurence	C-Optimonde
Frémond-Guilbault, Côme	C-Sciences de la nature
Gagnon, Marianne	T-CUTE-CVM
Gariépy, Audrey	T-Libertad
Gauvreau, Naomie	C-Architecture
Gemme, Zach	C-Architecture
Gendron-Lepage, Jérémie	C-Communication
Gravel, Alice	T-Ultimate Frisbee
Kelly, Florence	C-Dessin animé
Laliberté-Pareja, Jean-Marc	C-Photographie
Lapierre, Charles-Olivier	T-Vieux-Robots
Lepage, Émilie-Kim	C-T.T.S.
Marin, Anouk	T-S.A.E.
Mélançon, Juliane	C-Optimonde
Ménil, Margaux	C-Design d'intérieur
Moumanis, Nora	T-Annyeong from Korea
Osias, Kevin	T-Made in Japan
Paquin-Chabot, Flavie	X-Bureau exécutif
Pelletier, Marie-Noëlle	T-Potterveille
Préfontaine, Charlotte	T-Improvisation
Ray, Sébastien	C-Design industriel
Saintélien, Richard-Olivier	T-Comité Smash
Thibault, Claudia	C-T.T.S.
Valsin, Vincent	T-EnVIEUXronnement
Vieira, Clément	MA-Verre

LISTE DE PRÉSENCES

Ordre alphabétique des comités

<u>NOM, PRÉNOM</u>	<u>COMITÉS</u>
COMITÉS DE CONCENTRATION	
Gauvreau, Naomie	C-Architecture
Gemme, Zach	C-Architecture
Gendron-Lepage, Jérémie	C-Communication
Absent	C-Création littéraire
Dubuc, Ève	C-Design d'intérieur
Ménil, Margaux	C-Design d'intérieur
Excusé	C-Design de présentation
Cyr, Mathieu	C-Design industriel
Ray, Sébastien	C-Design industriel
Kelly, Florence	C-Dessin animé
Boisjoly-Séguel, Alexandra	C-Dessin animé
Excusé	C-Génie électrique
Excusé	C-Génie mécanique
Excusé	C-Graphisme
Absent	C-Histoire & civilisation
Absent	C-Informatique



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

Absent	C-Langues
Fafard, Laurence	C-Optimonde
Mélançon, Juliane	C-Optimonde
Absent	C-P.L.A.C.
Charest Servant, Vanessa	C-Photographie
Laliberté-Pareja, Jean-Marc	C-Photographie
Frémond-Guilbault, Côme	C-Sciences de la nature
Absent	C-Sciences humaines – Actions sociales et média
Absent	C-Sciences humaines – Questions internationales
Absent	C-Sciences humaines – Regards sur la personne
Absent	C-Soins infirmiers
Absent	C-T.É.E.
Absent	C-T.É.S.
Excusé	C-T.I.L.
Lepage, Émilie-Kim	C-T.T.S.
Thibault, Claudia	C-T.T.S.
Boileau, Charlie	C-Techniques de gestion
MÉTIERS D'ART	
Excusé	MA-Céramique
Absent	MA-Construction textile
Absent	MA-Ébénisterie
Arbour, Julie	MA-Impression textile
Derouin, Claudine	MA-Joaillerie
Vieira, Clément	MA-Verre
COMITÉS THÉMATIQUES	
Moumanis, Nora	T-Annyeong from Korea
Absent	T-Cactus
Blais-Champigny, Arno	T-Club Repos
Excusé	T-Comité féministe
Absent	T-Comité Journal
Saintélien, Richard-Olivier	T-Comité Smash
Absent	T-Comité Yoga
Dumas-Lavoie, Félix	T-CUTE-CVM
Gagnon, Marianne	T-CUTE-CVM
Valsin, Vincent	T-EnVIEUXronnement
Absent	T-Éthique animale
Absent	T-Gratuit
Absent	T-Hamac
Coutu, Mathilde	T-Improvisation
Préfontaine, Charlotte	T-Improvisation
Absent	T-Je me souviens ...
Boucher, Olivier	T-Le Vieux Cinéma
Gariépy, Audrey	T-Libertad
Osias, Kevin	T-Made in Japan
Pelletier, Marie-Noëlle	T-Potterveille
Absent	T-Radio du Vieux
Marin, Anouk	T-S.A.E.
Doré, Hanna	T-Ultimate Frisbee
Gravel, Alice	T-Ultimate Frisbee



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

Absent	T-Union des étudiant-e-s racisé-e-s UER
Absent	T-Vieux-Dragon
Lapierre, Charles-Olivier	T-Vieux-Robots
BUREAU EXÉCUTIF / Subvention étudiante	
Paquin-Chabot, Flavie	X-Bureau exécutif

0.0 Procédures

Photographie propose ouverture **l'ouverture de la Table de concertation [H18-04](#)**
TTS appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Présidium

Vieux Cinéma propose **Alexandre Belley comme animateur de la présente Table de concertation et Félix Dumas-Lavoie comme secrétaire**
Techniques de gestion appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux ([H18-03](#) – 21 mars 2018)

0.2.1 Excuse

[Lettres d'excuse](#) :

Excusé	C-Design de présentation
Excusé	C-Génie électrique
Excusé	C-Génie mécanique
Excusé	C-Graphisme
Excusé	C-T.I.L.
Excusé	MA-Céramique
Excusé	T-Comité féministe

0.2.2 Lecture

Lecture du procès-verbal en attente d'adoption
✓ Table de concertation [H18-03](#), 21 mars 2018

0.2.2 Adoption

Sciences de la nature propose **l'adoption du procès-verbal tel que rédigé**
✓ **Table de concertation [H18-03](#) du 21 mars 2018**
Architecture appuie
Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite du procès-verbal

R.A.S.

0.4. Lecture et adoption du présent ordre du jour

Ordre du jour tel qu'affiché

- 1.0 Mot du-de la représentant-e du Bureau exécutif**
- 2.0 Ouverture – fermeture de comités**
- 3.0 Locaux**
- 4.0 Permanence : Contrat Secrétaire permanent Étienne Philippart : [proposition](#)**
- 5.0 Affaires financières**
 - 5.1 Subventions externes H18 – reste 413.66 \$**



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

- 5.1.1 **H18-09** : Revue numérique L'esprit Libre (400,00 \$ demandé)
- 6.0 **Activités des comités**
- 7.0 **Affaires exécutives**
 - 7.1 **Comité embauche Charte : suivi**
 - 7.1.1 **Démission**
 - 7.1.2 **Élection**
 - 7.2 **AGEnda 2018-2019 : Imprimeurs : [choix](#) entre devis reçus**
- 8.0 **Levée**

Sciences de la nature propose l'ordre du jour tel qu'affiché
Communication appuie
Adoptée à l'unanimité

1.0 **Mot du-de la représentant-e du Bureau exécutif**

AGEnda 2018-2019 : jusqu'au vendredi 20 avril pour envoyer des propositions de couverture et/ou d'illustrations mensuelles

Sélection permanence : jusqu'au vendredi 13 avril pour les candidatures.

Assemblée générale régulière [H18-03](#) (18 avril 2018) : quorum de 66 membres

Assemblée générale spéciale [H18-sp02](#) (24 avril 2018) : pour une grève le 1^{er} mai, quorum de 666 membres

CUTE-CVM propose **une levée de cours pour le mardi 1^{er} mai 2018**

EnVIEUXronnement appuie
Adoptée à l'unanimité

2.0 **Ouverture – fermeture de comités**

Joallerie propose **le dégel de l'accès au compte de Joallerie**
Improvisation appuie
Adoptée à l'unanimité

3.0 **Locaux**

TTS demande l'accès à un local pour entreposer du matériel

4.0 **Permanence : Contrat secrétaire permanent Étienne Philippart : [proposition](#)**

Différentes nouvelles clauses : renégociation annuelle possible, pas de prime à la signature, salire fixe pour les cinq ans du contrat, ...

Lecture du contrat

ARTICLE 1 – Définitions

1.1 Employeur

Association générale étudiante du cégep du Vieux Montréal (AGECVM).

1.2 Employé(e)

Personne engagée à titre de Secrétaire permanent(e) par le Bureau exécutif de l'AGECVM pour effectuer du travail technique et de bureau.

1.3 Lieu de travail

Le lieu de travail est le secrétariat permanent de l'AGECVM (actuellement le local A3.85), à moins d'entente entre l'employeur et l'employé(e).

ARTICLE 2 – Durée du contrat de travail

2.1 Période de validité

Le présent contrat entre en vigueur le 30 juillet 2018 et se termine le 30 juin 2023

2.2 Nouveau contrat

L'employeur et l'employé(e) s'engagent à négocier un nouveau contrat de travail au moins trois (3) mois avant l'expiration du présent contrat.

2.3 Validité du présent contrat

Le présent contrat reste en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain contrat.

2.4 Renouvellement automatique

Le contrat individuel d'engagement se renouvelle automatiquement le lundi de la semaine du 1^{er} août de chaque année.

2.5 Renégociation du contrat

Chaque année, à la session d'automne, l'employeur et/ou l'employé peuvent demander la renégociation de ce contrat dont les conclusions devront être entérinées à la dernière Table de concertation de la

session pour une mise en application à la session d'automne de l'année suivante, afin de prévoir au moins une session de formation pour le-la personne engagé-e pour remplacer l'employé.

2.6 Engagements de l'employeur

L'employeur n'exercera ni directement, ni indirectement, de contraintes, menaces, discrimination, ou distinction injustes contre l'employé(e) à cause de son âge, de sa race, de son origine ethnique, de sa nationalité, de son état civil, de sa condition sociale, de sa situation parentale, de ses liens de parenté, de ses croyances, de son sexe, de ses orientations sexuelles, d'un handicap physique, de ses opinions ou actions politiques, de son état de grossesse, de sa langue ou de l'exercice d'un droit ou de l'accomplissement d'une obligation que lui reconnaît ou impose la loi ou le présent contrat de travail.

ARTICLE 3 – Heures de travail et temps supplémentaires

3.1 Horaire

Du lundi de la semaine du 1^{er} août au vendredi de la semaine du 30 juin, l'employé(e) a une semaine de travail de trente-huit heures (38) régulières réparties au début de chaque session au long des jours de la semaine en fonction des horaires des permanent(e)s étudiant(e)s et pour couvrir les heures d'ouverture du secrétariat, soit du lundi au jeudi entre sept heure quinze (07h15) et vingt-et-une heure (21h00), et le vendredi entre sept heure quinze (07h15) et dix-sept heure (17h00); Toutefois, dans la mesure du possible, l'employé(e) ne sera pas appelé à travailler au-delà de dix-huit heure (18h00).

Cet horaire est approuvé par le Bureau exécutif de l'AGECVM au plus tard quinze (15) jours après le début de chaque session, ou, si un(e) permanent(e) étudiant(e) démissionne, au plus tard quinze jours après l'engagement du nouveau (nouvelle) permanent(e) étudiant(e).

Pour les périodes hors session, l'employé(e) effectuera un horaire de sept heure quinze (06h45) à quatorze heure vingt et une (14h21) du lundi au vendredi.

3.2 Temps supplémentaires

Tout travail fait en plus d'une journée ou de la semaine régulières de travail, approuvé ou fait à la connaissance de l'employeur et sans objection de sa part, est considéré comme travail en temps supplémentaire.

3.3 Rémunération du temps supplémentaire

Le travail en temps supplémentaire est rémunéré, pour le nombre d'heures effectuées, de la façon suivante :

3.3.1 Temps et demi

En règle générale, au taux de 150,00 % (temps et demi) du salaire régulier.

3.3.2 Temps double

Au taux de 200,00 % (temps double) du salaire régulier si le travail en temps supplémentaire est effectué :

- a) après quatre (4) heures consécutives de temps supplémentaire au cours de la même journée;
- b) le dimanche;
- c) le samedi qui suit immédiatement un jour de congé;
- d) un jour de congé férié (dans ce dernier cas, l'employé est rémunéré au taux double de son salaire en plus du paiement du congé férié au taux régulier).

3.4 Rappel

S'il y a rappel alors que l'employé(e) a quitté le bureau, il(elle) reçoit pour chaque appel :

- a) une rémunération à taux double, pour un minimum de deux (2) heures;
- b) une allocation pour couvrir ses frais de transport, lesquels sont justifiés par un reçu.

3.5 Après vingt-et-une (21) heure

Si l'employé travaille après vingt-et-une (21) heure, il a droit à une allocation pour couvrir ses frais de transport, lesquels sont justifiés par un reçu.

3.6 Compensation

Tout travail effectué en temps supplémentaire peut être compensé (au lieu d'être rémunéré), au choix de l'employé(e), par un congé d'une durée égale au temps de travail supplémentaire multiplié par un et demi (1,5) ou par deux (2) suivant le taux applicable aux termes des clauses 3.3 et 3.4.

Le moment d'un tel congé est déterminé par entente entre l'employeur et l'employé(e).

ARTICLE 4 – Congés fériés

4.1 Jours chômés et payés

Les jours suivants sont chômés et payés :

Le Vendredi saint, le Lundi de Pâques, la Fête du travail, l'Action de grâces, ainsi que les congés créés par le cégep du Vieux Montréal.

4.2 Ajout

Toute nouvelle fête civique décrétée par les autorités fédérales ou provinciales, à l'occasion d'un événement spécial, est chômée et payée pour le jour même de la fête, si cette fête tombe un jour ouvrable.

4.3 Modification

Dans tous les cas, les dates de ces congés peuvent être modifiées à la demande de l'employeur et – ou de l'employé(e), après entente entre les deux.

ARTICLE 5 – Congés spéciaux

5.1 Cas

L'employé(e) bénéficie de congés sans perte de salaire dans les cas suivants et pour le nombre de jours qui coïncident avec des jours ouvrables :

- a) à l'occasion du mariage du frère, de la sœur, du père ou de la mère : un (1) jour;



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

- b) à l'occasion du décès du père, de la mère, du conjoint, d'un enfant : cinq (5) jours;
- c) à l'occasion du décès du frère, de la sœur, d'un beau parent : trois (3) jours;
- d) à l'occasion du décès des grands parents, du beau-frère, de la belle-sœur : le jour des funérailles
- e) à l'occasion d'une comparution comme témoin ou comme juré : aussi longtemps que nécessaire.

5.2 Non addition

Les jours de congé prévus à la clause 5.1 ne s'additionnent pas aux autres jours de congés prévus à ce contrat.

5.3 Mise en accusation

À l'occasion d'une éventuelle mise en accusation, l'employeur et l'employé(e) s'entendent pour envisager une libération sans perte de traitement, ou un congé sans solde, pour le temps nécessaire, et ce, selon que l'éventuelle poursuite ait ou non un rapport avec l'accomplissement des tâches de l'employé(e).

5.4 Urgence - Maladie

L'employé(e), s'il (elle) en fait la demande par écrit, ou si, en cas d'urgence, après avoir avisé l'employeur, ou en cas de maladie, il (elle) produit la justification écrite, a droit d'obtenir, pour des raisons sérieuses, une autorisation d'absence sans perte de salaire ni de droits.

Après dix (10) jours ouvrables consécutifs d'une telle absence, l'employeur fournit, au besoin, les possibilités de congé sans solde à l'employé(e) ou, en cas de maladie, entame les démarches auprès de la Compagnie de l'Assurance groupe pour la couverture de l'employé(e) par l'Assurance salaire.

ARTICLE 6 – Salaire et vacances

6.1 Salaire horaire

L'employé(e) est payé(e) chaque jeudi pour le travail effectué la semaine précédente:

- sur la base d'un taux horaire de 28,00 \$ / heure, pour la durée du contrat

6.2 Vacances

Une somme représentant huit (8) pour cent du salaire perçu au cours des sessions d'automne et d'hiver sera remise à l'employé(e) à la fin de chaque année de travail, soit la semaine suivant celle du 30 juin, en guise de paiement de vacances.

ARTICLE 7 – Tâches

7.1 Description

L'employé(e) remplit la tâche de secrétaire permanent. Il(elle) voit à ce que les travaux suivants soient accomplis :

Accueil et service aux étudiant-e-s

- a) Il accueille et sert la clientèle étudiante pour les différents services offerts par l'employeur à ses membres (photocopies, télécopies, téléphone, plaintes et griefs, livres usagés, ...);

- b) il veille à l'approvisionnement (papier, encre, ...) et au bon fonctionnement (appel de technicien, si nécessaire) des divers équipements mis à la disposition des membres de l'Association (photocopieuses, télécopieuses, ordinateurs, téléphone, ...);
- c) il gère le programme des livres usagés offert aux membres de l'AGECVM (recrutement d'une responsable pour les deux sessions, suivi du travail, supervision des semaines spéciales de vente, supervision des remboursements et des reprises de livres, suivi de la caisse des livres usagés, ...);
- d) Il devra s'occuper de la mise à jour hebdomadaire (ou au besoin) du site web de l'AGECVM ;

Secrétariat du Bureau exécutif, de la Table de concertation et de l'Assemblée générale

- e) Il assiste les responsables de l'AGECVM dans l'accomplissement de leurs tâches courantes (préparation de dossiers, recherche d'informations, enregistrement des plaintes et griefs, ...) ou pour des tâches plus spécifiques demandées par le Bureau exécutif;
- f) Il vérifie la dactylographie des différents documents de l'Association (procès-verbaux, textes de réflexion, courrier, ...) et assure le suivi des décisions impliquant le Bureau exécutif et le classement des documents des divers organes décisionnels de l'AGECVM (Assemblée générale, Table de concertation, Bureau exécutif, ...);
- g) il prend les messages en l'absence des responsables de l'Association;
- h) il compose et adapte les notes de service et les lettres courantes nécessaires au bon fonctionnement de l'AGECVM;
- i) il obtient par téléphone, par écrit ou de vive voix, de sources intérieures ou extérieures, divers renseignements devant servir à l'AGECVM ou s'en sert pour vérifier ou compléter tout ou partie d'un rapport ou d'une lettre;
- j) Il devra assurer la bonne humeur des exécutants en leur souriant le matin et en les saluant ;
- k) Il devra être présent durant les cinq (5) premières heures de travail de tout nouveau-velle secrétaire permanent-e pour le-la former et l'assister. Cette tâche sera effectuée et payée en temps supplémentaire.

Secretariat des comités

- l) il assiste le responsable à l'interne et ceux des différents comités de l'AGECVM dans la gestion des comptes des différents comités de l'AGECVM (bilan, budget, chèques, déboursés, ...);
- m) il compose et adapte les notes de service et les lettres courantes nécessaires au bon fonctionnement des comités;



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

Gestion comptable

- n) il supervise la gestion de la petite caisse des télécopies et autres entrées ou sorties financières des services offerts aux membres;
- o) il fait le suivi des factures et envoyées reçues par l'AGECVM pour en assurer le paiement ou la réception des paiements;
- p) il fait le suivi de la paie des employé-e-s de l'AGECVM, y compris ceux du Café étudiant L'Exode : introduction hebdomadaire des heures de travail dans le système de paie de CGI via Internet, récupération des registres de salaires et des remises gouvernementales, suivi annuel des documents exigés par les gouvernements, ...;
- q) il veille à compléter, à tous les trois mois, le rapport des taxes de l'AGECVM et du café étudiant L'Exode pour les transmettre au gouvernement du Québec;
- r) il veille à compléter les différents rapports et autres formulaires exigés par des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux (CSST, CNT, ...);
- s) il veille à transmettre annuellement les données comptables au comptable choisi par l'AGECVM aux fins d'impôts et de transmission de rapports comptables aux différents gouvernements;
- t) Il passe quatre (4) heures par semaine pour la mise à jour de la comptabilité et de l'état des comptes, pendant qu'un-e secrétaire permanent-e étudiant-e est en poste

7.2 Révision

Le travail de l'employé sera révisé deux fois par an, en début de session, par un comité composé de personnes désignées par le Bureau exécutif de l'AGECVM.

7.3 Amendement

Après entente entre l'employeur et l'employé(e), la liste des tâches incluses à la clause 7.1 est amendable annuellement, en concordance avec le renouvellement du contrat individuel d'engagement.

7.4 Responsable

Le(la) responsable à l'interne est chargé(e) de coordonner le travail des employés.

ARTICLE 8 – Bris de contrat

8.1 Congédiement

L'employeur ne peut congédier l'employé(e) :

- a) sans que le Bureau exécutif n'ait adopté au préalable une résolution demandant expressément ce congédiement pour une cause juste et raisonnable, dont la preuve incombe à l'employeur, et précisant les motifs de ce congédiement;
- b) sans que ces motifs n'aient fait l'objet de deux (2) avis préalables, écrits et approuvés par le Bureau exécutif dans la même année contractuelle. Le délai entre les deux (2) avis, ainsi que celui entre le deuxième (2^{ème}) avis et l'avis

de congédiement doivent être suffisamment longs pour permettre à l'employé(e) de tenir compte des remarques faites sur son travail et de s'améliorer.

8.2 Procédures

Advenant congédiement adopté au Bureau exécutif suivant la procédure décrite au point 8.1, l'employeur doit aviser immédiatement par écrit l'employé(e) et lui verser le pécule de vacances prévu à la clause 6.2 du présent contrat plus l'équivalent de quatre (4) semaines de salaire.

8.3 Bris par l'employé

Advenant l'intention de l'employé(e) de briser son contrat, celui (celle)-ci devra en avvertir l'employeur au moins six (6) mois avant la date de son départ, afin de permettre la formation de la personne engagée pour le remplacer.

8.4 Prime de séparation pour fermeture ou modification de la nature du poste

Advenant bris ou non renouvellement du contrat par l'employeur, suite à une décision de l'employeur, prise en Assemblée générale, de fermer ou de modifier la nature du poste de l'Employé, celui-ci a droit à une prime de séparation pour compenser la perte d'emploi et de certains avantages.

Cette prime s'établit :

- à cinquante (50) pour cent des salaires versés depuis le début du présent contrat, si ce type de rupture intervient lors de l'année 2018-2019;
- à quarante (40) pour cent des salaires versés depuis le début du présent contrat, si ce type de rupture intervient lors de l'année 2019-2020;
- à trente (30) pour cent des salaires versés depuis le début du présent contrat, si ce type de rupture intervient lors de l'année 2020-2021;
- à vingt-cinq (25) pour cent des salaires versés depuis le début du présent contrat, si ce type de rupture intervient lors de l'année 2021-2022;
- à vingt (20) pour cent des salaires versés depuis le début du présent contrat, si ce type de rupture intervient lors de l'année 2022-2023.

ARTICLE 9 – Grieffs et arbitrages

9.1 Différend

En cas de différend, l'employé qui se croit lésé en réfère d'abord au responsable général-e de l'AGECVM.

Si le différend persiste, il soumet le cas au Bureau exécutif.

En dernier recours, il s'adressera à l'Assemblée générale ou à la Table de concertation qui constituera un comité pour analyser le problème et proposer des solutions.

ARTICLE 10 – Divers

10.1 Assurance groupe



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

L'employeur s'engage à offrir à l'employé une assurance groupe et prendra en charge les parties assurances maladies et assurances vie, l'employé remboursant à l'employeur à chaque paye la partie assurances salaire.

10.2 Frais

Les frais (déplacement, documentation, autres) de l'employé, autorisés par le responsable à l'interne ou son remplaçant, et engagés dans le cadre de ses fonctions seront remboursés sur présentation des justificatifs selon le même mode que pour les membres du Bureau exécutif de l'Association.

10.3 Grève, lock-out

En cas de grève ou lock-out, l'employé, se voyant dans l'impossibilité de franchir les piquets de grève, ou respectant une décision prise par l'Assemblée générale de l'Association, recevra le plein montant de son salaire prévu à la clause 6.1 et selon les heures prévues à la clause 3 de ce contrat.

EN FOI DE QUOI, l'employeur et l'employé ont signé, à Montréal, ce XX avril 2018

Étienne Philippart, Secrétaire permanent
Zy St-Pierre-Bourdelaïs, Responsable à la Trésorerie
Anne-Sophie Bélanger, Secrétaire générale

SAE propose l'adoption du contrat du secrétaire permanent (du 1^{er} août 2018 au 30 juin 2023), Étienne Philippart, tel quel

TTS appuie

Adoptée à l'unanimité

5.0 Affaires financières

5.1 Subventions externes H18: reste 413,66 \$

4.3.1 H18-09: Revue numérique L'Esprit Libre (400,00 \$ demandé)

TTS propose de verser 413,66 (quatre cent treize dollars et soixante-six cents) \$ au projet H18-09 (Revue numérique Esprit Libre)

SAE appuie

Adoptée à l'unanimité

6.0 Activités des comités

Discussion

Annyeong from Korea

- R.A.S.

Architecture

- Vernissage des finissant-e-s le 08 mai

Bureau exécutif

- R.A.S.

Cactus

- Absent

Céramique

- Excusé

Club Repos

- Faire des siestes

Comité féministe intersectionnel

- Excusé

Comité Journal

- Absent

Comité Get Smashed

- R.A.S.

Comité Yoga

- Absent

Communication

- R.A.S.

Construction textile

- Absent

Création littéraire

- Absent

Design de présentation

- Excusé

Design d'intérieur

- Tirage de billets (Carte-cadeaux à tirer ...)
- Friperie

Design industriel

- R.A.S.

Dessin animé – Cinéma d'animation

- Henné
- Commissions en ligne

Ébénisterie

- Absent

EnVIEUXronnement

- Semaine 1001 alternatives
- Vente de semis

Éthique animale

- Absent

Génie électrique

- AVFest reportée au 12 mai
- Excusé

Génie mécanique

- Excusé

Graphisme

- Excusé

Gratuit

- Absent

Hamac

- Absent

Histoire & civilisation

- Absent

Impression textile

- Cocktail sucré saké mercredi 25 avril 5 @ 9 pm, Salon Laurette, Métro Charlevoix
- Expo finissant-e-s : Agora CVM, semaine du 15 mai 2018

Improvisation

- Matches les mercredis à 19h00, à L'Exode
- Pratique les lundis
- A.G. tous les lundis
- Tournoi Exode rural les 13, 14 et 15 avril 2018

Informatique

- Absent

Je me souviens

- Absent

Le Vieux Cinéma

- R.A.S.

Joallerie

- R.A.S.

Langues



- TABLE DE CONCERTATION H18-#4

<ul style="list-style-type: none"> • Absent • Fiesta Latina, le 12 avril 	<u>Radio du Vieux</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent 	<ul style="list-style-type: none"> • Absent
<u>Libertad</u> <ul style="list-style-type: none"> • Projection documentaire le 19 avril • Spectacle à L'Exode le 10 mai 	<u>S.A.E.</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S. 	<u>TIL</u> <ul style="list-style-type: none"> • Excusé
<u>Made in Japan</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S. 	<u>Sc.Humaines – Actions sociales et média</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent 	<u>TTS</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S.
<u>Optimonde</u> <ul style="list-style-type: none"> • Bowling le 27 avril 2018 	<u>Sc.Humaines – Questions internationales</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent 	<u>Techniques de gestion</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S.
<u>P.L.A.C.</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent 	<u>Sc.Humaines – Regards sur la personne</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent 	<u>U.E.R.</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent
<u>Photographie</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S. 	<u>Sciences de la nature</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S. 	<u>Ultimate fresbee</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S.
<u>Potterville</u> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre chaque mardi 18h00 au A2.07 • Soirée trivia 1^{er} mai, Cafétéria des profs, Harry Potter + jeux de société • Comédie musicale le 25 mai 2018 	<u>Soins infirmiers</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent 	<u>Verre</u> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S.
	<u>TÉE</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent 	<u>Vieux-Dragon</u> <ul style="list-style-type: none"> • Absent
	<u>TÉS</u>	<u>Vieux-Robot</u> <ul style="list-style-type: none"> • Tournoi Halo

7.0 Affaires exécutives

7.1 Comité embauche Charte : suivi

7.1.1 Démission

A.Pariseau démissionne de son poste sur le Comité embauche Charte, et Sélection permanente

7.1.2 Élection

Club Repos propose **Arno Blais-Champigny, Génie mécanique, pour remplacer A.Pariseau, démissionnaire, sur le Comité embauche Charte et Sélection permanente**

Photographie appuie
Adoptée à l'unanimité

7.2 AGEnda 2018-2019 : Imprimeur : **choix** entre les devis reçus

Comment savoir combien d'AGEndas il faut imprimer : peut-être un sondage par omnivoix avec possibilité d'agendas électroniques, à faire la session prochaine ...

Design d'intérieur propose **l'organisation d'un sondage par omnivoix la session prochaine pour savoir combien d'agendas il faut imprimer [et sur la possibilité d'un agenda électronique]**

Techniques de gestion appuie
Adopté à l'unanimité

TTS propose, **parmi les devis proposés, de choisir l'imprimeur Impart Litho (parce que le taux de tolérance est de +/- 2 %) pour l'impression de l'AGEnda 2018-2019**

Communication appuie
Adoptée à l'unanimité

Architecture propose **que le Bureau exécutif étudie la possibilité de proposer à nos membres un agenda numérique.**

Communication appuie
Adoptée à l'unanimité

7.0 Levée

Design industriel propose **la levée de la Table de concertation H18-04, du mercredi 11 avril 2018, à 16h30**

Optimonde appuie
Adoptée à l'unanimité

1.	<u>Annyeong from Korea</u>	11.	<u>Construction textile</u>
-	R.A.S.	-	ABSENT
2.	<u>Architecture</u>	12.	<u>Création littéraire</u>
-	R.A.S.	-	ABSENT
<u>Bureau exécutif</u>		13.	<u>CUTE CVM</u>
-	Voir <u>BE</u>	-	R.A.S.
3.	<u>Céramique</u>	14.	<u>Design de présentation</u>
-	EXCUSÉ	-	EXCUSÉ
4.	<u>Cactus</u>	15.	<u>Design d'intérieur</u>
-	ABSENT	-	Tirage
5.	<u>Club Repos</u>	-	Friperie
-	R.A.S.	16.	<u>Design industriel</u>
6.	<u>Comité féministe</u>	-	Mathieu Duf
-	EXCUSÉ	-	MATHIEU DUF R.A.S.
7.	<u>Comité journal</u>	17.	<u>Dessin animé</u>
-	ABSENT	-	Henné
8.	<u>Comité Smash</u>	-	Commissions en ligne
-	R.A.S.	18.	<u>Ébénisterie</u>
9.	<u>Comité Yoga</u>	-	ABSENT
-	ABSENT	19.	<u>EnVIEUXronnement</u>
10.	<u>Communication</u>	-	semaine 1001 alternatives
-	R.A.S.	-	vente de semis.
-		20.	<u>Éthique animale</u>
-		-	ABSENT

21. <u>Génie électrique</u>	-	32. <u>Joallerie</u>	-
- EXCUSÉ	-	- R.A.S.	-
- AV Fest est reporté au 12 mai	-	-	-
22. <u>Génie mécanique</u>	-	33. <u>Langues</u>	-
- EXCUSÉ	-	- ABSENT	-
23. <u>Graphisme</u>	-	-	-
- EXCUSÉ	-	34. <u>Libertad</u>	-
24. <u>Gratuit</u>	-	- Projection documentaire 19 avril.	-
- ABSENT	-	-	-
-	-	35. <u>Made in Japan</u>	-
25. <u>Hamac</u>	-	- R.A.S.	-
- ABSENT	-	-	-
-	-	36. <u>Optimonde</u>	-
26. <u>Histoire & civilisation</u>	-	- Autres Fa	-
- ABSENT	-	- Bowling 27 avril	-
-	-	37. <u>P.L.A.C.</u>	-
27. <u>Impression textile</u>	-	- ABSENT	-
① COCKTAIL SUCRÉ SAKÉ	-	-	-
- MER. 25 AVR. 5@9 PM	-	38. <u>Photographie</u>	-
- Salon Laurette ① Charlevix	-	- R.A.S.	-
② EXPO FINISSANS AGDEA CVM	-	39. <u>Potterveille</u>	-
28. <u>Improvisation</u> Sem. du 15 mai	-	- Soirée trivja <u>1er mai</u> - café des profs	-
- R.A.S.	-	- réunion chaque mardi - 2.07	-
-	-	40. <u>Radio-Active</u>	-
29. <u>Informatique</u>	-	- ABSENT	-
- ABSENT	-	-	-
-	-	31. <u>Le Vieux Cinéma</u>	-
30. <u>Je me souviens ...</u>	-	- R.A.S	-
- ABSENT	-	-	-
-	-	-	-

41.	<u>S.A.E.</u>	-	
-		-	
-	R.A.S.	-	
-		-	
42.	<u>Sc.Humaines – ASM</u>	49.	<u>TIL</u>
-		-	EXCUSÉ
-	ABSENT	50.	<u>TTS</u>
-		-	Claudia Thibault R.A.S.
43.	<u>Sc.Humaines – QI</u>	-	Emilie-Kim Lepage
-		-	
-	ABSENT	51.	<u>Techniques de gestion</u>
-		-	EXCUSÉ
44.	<u>Sc.Humaines – RP</u>	-	52.
-		-	<u>UER-Union des étud. racisé-e-s</u>
-	ABSENT	-	ABSENT
-		-	
45.	<u>Sciences de la nature</u>	53.	<u>Ultimate Frisbee</u>
-		-	R.A.S.
-	R.A.S.	-	
-		54.	<u>Verre</u>
46.	<u>Soins infirmiers</u>	-	R.A.S.
-		-	
-	ABSENT	55.	<u>Vieux-Dragon</u>
-		-	ABSENT
47.	<u>TÉE</u>	-	
-		-	
-	ABSENT	56.	<u>Vieux-Robots</u>
-		-	pour notre H18-04
48.	<u>TÉS</u>	-	
-		-	
-	ABSENT	-	